



**PV DU CSI EXTRAORDINAIRE
DU 22/10/2017**

L'an deux mille dix sept et le vingt deux du mois d'octobre à dix heures s'est tenue une réunion du conseil scientifique de l'institut d'architecture et des sciences de la terre pour discuter des points cités dans l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Validation des résultats du concours du Doctorat 3^{ème} cycle L M D du département de géologie.
2. Jury d'excellence

Etaient présents :

Pr Djemili A.	Président	Dr Madani S.	Dir . Labo.
Pr Chabou M.C.	Dir. d'institut	Pr Demdoum A.	Rept. Ens – RM - S.T
Dr Bouadjadja-Samai A.	S/D-PG	Mr Rahmane A.	Chef de Dépt Archi
Dr Khaber L.	S/D Pédagogie	Dr Zighmi K.	Chef de Dépt. S.
Pr Bellal T.	Dir. Labo.	Mr Diafat A.	Rep. Ens. Archi.
Pr Zeghlache H.	Dir. Labo.	Mr Bellouche M.A.	Rept. – MA- S.T.
Dr Chougui A.	Dir. Labo.		

Absent: Dr Kebiche A. Rep. Ens.Sc.Terre

1. **Validation des résultats du concours du Doctorat 3^{ème} cycle L M D du département de géologie « Géoressoures ».**

Après lecture des documents ayant servi à l'organisation et la réalisation de l'évènement, notamment les PV sanctionnant le déroulement des épreuves, la cellule de l'anonymat et la logistique,

les membres du CSI déclarent à l'unanimité les résultats du concours **valides**.

Le président du CSI, le chef du département de géologie et le Directeur de l'Institut n'ont pas manqué pour leur part de remercier et surtout féliciter tous ceux qui ont contribué au très bon déroulement du concours de manière très professionnelle.

2. **Le jury d'excellence**

Le chef du département d'architecture a réitéré la question concernant le jury d'excellence compte tenu de son urgence qui a été débattue lors de la réunion du 18/06/2017 mais au cours de laquelle des décisions n'ont pas été prises.

Il est important de signaler que la note maximale fixée à **15/20** pour la matière « Atelier de Projet » est valable pour toutes les années du département d'architecture et de l'ensemble des départements de l'institut.

Selon la réglementation en vigueur, le jury est désigné conjointement par le responsable de filière et le responsable de spécialité en concertation avec le chef du département.

Après débat, il ressort que les membres du CSI conformément au PV du 18/06/2017 **confirment la tenue d'un jury d'excellence après les affichages pour les étudiants ayant comptabilisé une note supérieure à 15/20.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente minutes.

Le président du CSI